

Conseil municipal du 15 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 juillet, les membres du Conseil municipal de la Commune de Boquého se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 11 juillet 2024 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Heure du début de la séance : 20 heures

ÉTAIENT PRÉSENTS : Nadia LE HEGARAT, Yann BISIAUX, Anne Hélène HALLET, Annabelle GUERITTE, Benjamin CHARLES, Gaëlle LE QUELLENNEC, Antoine LE GALL, Cédric TEFFO, Jean Marie TARTIVEL, Anne Marie LE MOAL

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ : Elodie LE PAPE à Benjamin CHARLES, Sébastien GARNIER à Nadia LE HEGARAT, Aurélie ROBIN à Cédric TEFFO

ÉTAIENT ABSENT : David LE BELLEGUY, Françoise ZURCHER

INVITE :

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le **quorum est atteint**.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Annabelle GUERITE est désignée pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Ordre du jour

Présentation de l'étoile du Leff

Finances

Budget communal : Décision modificative 2

Refacturation du lamier pour la fibre

Demande de subvention pour l'église de Bringolo

Aménagement

Devis pour les joints du gîte

Informations communales

Chemins ruraux

Salle des fêtes

refus de subvention ANS

Ecole communale

Zaer

Fauchage des accotements de voirie

2024-023
Budget communal : Décision modificative 2

Exposé :

Un dossier de surendettement a été déposé par un débiteur de la commune. Il est demandé d'annuler la somme de 420,28 euros.

Proposition

Pour annuler cette dette, Il est proposé procéder à la décision modificative suivante

Article 6558 : - 500 Euros

Article 6542 : + 500 euros

Décision

Pour : 11	Abstention : 2	Contre :
-----------	----------------	----------

Délibération 2024-024
Refacturation du lamier pour la fibre

Exposé :

Le passage du lamier pour la mise en place du lamier a été facturé à hauteur de 680 euros à la commune. Cette somme a été facturée pour 1,5 kilomètre d'élagage. 5 propriétaires de parcelle sont concernés par ces travaux pour des distances différentes.

Proposition

Il est proposé de refacturer :

M ALLENOU Yannick – Kernisien – 100 Euros

LE MOI Jean Francois – Saint blaise – 100 Euros

TARDIVEL Jean Noel –

LEFEVRE Jérôme – Le Liscoet – 100 Euros

TESSON Olivier – Kerpinsart – 100 Euros

BIDAULT Jean Francois – 50 Euros

HELLIO Philippe – Le petit Tannouet – 50 Euros

Décision

Pour : 6	Abstention : 3	Contre : 4
----------	----------------	------------

Délibération 2024-025
Subvention à l'association pour la restauration de l'église de Bringolo

Exposé :

Suite à l'incendie qui a détruit l'église de Bringolo, une association a été créée pour entreprendre les travaux nécessaires à sa restauration. Des maires de la Leff Armor communauté ont proposé de verser par commune une subvention de 0,50 Euros par habitant.

Proposition

Mme le maire soumet au vote la proposition ci dessous.

Décision

Pour : 6	Abstention : 3	Contre : 4
----------	----------------	------------

Délibération 2024-026
Refection des joints sur le gîte communal

Exposé :

deux demande de devis ont été faites pour réaliser les joints sur le gîte communal.

Les offres émisent sont les suivantes :

Sébastien QUERO : 4848 Euros HT travaux fin 2024
Entreprise LUCAS : 4510 Euros HT travaux début 2025.

Proposition

Il est proposé de retenir l'offre de Sébastien QUERO qui se propose d'intervenir plus rapidement.

Décision

Pour : 12	Abstention : 1	Contre :
-----------	----------------	----------

|

FIN DE SEANCE à 21h40